

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (48) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. PREHER, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. GUERIN, Mme MERY, MM. BARAUDON, PINNEAU, Mme CARDINEAUX, Mme VASLIN, MM. BARBOT, HENEAU, Mme BARREAU, M BLIN, BONNET, Mme DESPAS, MM. FAGES, GAUTHIER, Mme TEXIER, GUIMARD, LAUMONIER, Mme PIAULET, M. SULLI, Mme CHABOT, MM. D. GAUTHIER, PEROCHON, Mme FAVARD, MM. MARTIN, RENAULT, CHAINE, Mme CUNHA-RIBEIRO, Mme PONTHER, M. BLOSSIER.

POUVOIRS (4) : Mme METAIS, mandante, a pour mandataire M. GUERIN
M. GANIVELLE, mandante, a pour mandataire Mme MERY
M. CLAVE, mandante, a pour mandataire M. BARAUDON
M. DABILLY, mandante, a pour mandataire M. CHAINE

EXCUSES (5) : MM. MATTARD, BIET, BONNARD, THENAULT, AUDEBERT.

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Les orientations de la Collectivité et de l'Etat en matière d'Education artistique et culturelle, l'extension de l'Agglomération Châtelleraudaise, amènent le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) Clément Janequin à redéfinir ses missions au travers d'un Projet d'Etablissement. Ce texte inscrit ainsi son action dans la volonté politique de la Collectivité en matière d'éducation artistique. Outil privilégié d'une stratégie de maintien de sa qualité d'enseignement et de diversification des publics, il générera les nouveaux règlement intérieur et règlement des études. Il convient d'adopter le projet d'Etablissement du CRD.

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont l'école de musique et de danse de Châtelleraut,

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 25 juin 2012 relative à l'organisation de l'enseignement artistique sur le territoire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 25 juin 2012 relative à l'organisation territoriale de l'enseignement artistique rattachant l'école communautaire de musique de Naintré au CRD,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 29 Mars 2016

n° 11

page 2/2

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le projet d'Etablissement du CRD,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter le projet d'Etablissement du CRD 2016/2020 ci-joint.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le *31 mars 2016*

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

